

PROGRAMME D'AIDES VISUELLES

Ce programme consiste dans le prêt d'aides aux personnes assurées ayant une déficience visuelle pour leur permettre de lire, d'écrire ou de circuler dans un environnement non familial.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

Il s'adresse aux personnes assurées par le régime d'assurance maladie du Québec, qui sont aveugles ou qui ont une basse vision.

Une personne est admissible au programme lorsque l'acuité visuelle de chaque oeil est inférieure à 6/21 ou que le champ visuel est inférieur à 60° dans les méridiens 180° ou 90° après correction au moyen de lentilles ophtalmiques appropriées, c'est-à-dire de lunettes ou de lentilles cornéennes (à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à 4 dioptries).

Pour profiter de ce programme à titre d'étudiant ou de travailleur, la personne doit poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation d'études reconnus par le ministre de l'Éducation ou effectuer un travail rémunéré, à titre de travailleur salarié ou de travailleur autonome.

AIDES ET SERVICES ASSURÉS

Les aides prêtées peuvent être utilisées pour :

- **la lecture** : magnétophone, télévisionneuse, système optique, calculatrice, etc.;
- **l'écriture** : machine à écrire standard ou braille, etc.;
- **la mobilité** : canne blanche, détecteur électronique d'obstacles, etc.

Des modèles plus complexes d'aides à la lecture, à l'écriture et à la mobilité comme, par exemple, des télévisionneuses couleur avec des fonctions de lecture, peuvent être prêtés aux élèves du primaire et du secondaire, aux

étudiants du collégial et de l'université ainsi qu'aux travailleurs. De plus, selon les critères du programme (dont ceux relatifs aux études), des aides informatiques peuvent leur être prêtées. Il peut s'agir d'afficheurs braille, de synthétiseurs vocaux, de systèmes de grossissement de caractères et d'unités de reconnaissance de caractères imprimés.

Des aides informatiques des premières générations technologiques peuvent être prêtées pour les activités quotidiennes et le bénévolat.

Afin d'utiliser adéquatement les aides qui lui sont prêtées, la personne doit suivre un entraînement préalable dans l'un des 12 établissements qui dispensent ces aides.

Les sommes nécessaires à l'achat, au remplacement et à la réparation des aides visuelles sont remboursées par la Régie aux établissements qui les prêtent et en assurent l'entretien.

Enfin, un montant de 210 \$ est alloué à l'acquisition d'un **chien-guide**. Par la suite, une somme de 761 \$ par année est attribuée pour son entretien.

RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE

Le coût de remplacement des aides perdues, volées ou détruites et le coût de réparation des aides utilisées avec négligence doivent être assumés par la personne. Cependant, certains de ces coûts peuvent être couverts par une assurance complémentaire privée. Informez-vous auprès de votre assureur.

Toute aide non utilisée doit être retournée à l'établissement qui l'a prêtée.

N'oubliez pas :

Si vous changez d'adresse,
téléphonez
pour nous en informer!

COMMENT PROCÉDER POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Vous devez faire une demande à l'un des 12 établissements reconnus qui ont signé une entente avec la Régie et qui sont spécialisés dans la réadaptation pour les personnes ayant une déficience visuelle.

En outre, vous devez présenter obligatoirement votre carte d'assurance maladie valide.

Après l'étude de votre dossier et si vous répondez aux critères établis, vous serez admis au programme d'aides visuelles. L'établissement vous prêtera alors les aides dont vous avez besoin.

Votre carte d'assurance maladie est valide jusqu'à la fin du mois où elle expire.

C'est à vous d'en vérifier le mois d'expiration.

Liste des établissements reconnus spécialisés dans la réadaptation pour les personnes ayant une déficience visuelle

Centre de réadaptation L'Émergent
1250, rue l'Estrat
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8
Tél. : (418) 589-2002

Carrefour santé services sociaux
de Jonquière (Déficience visuelle)
2230, rue de l'Hôpital, C.P. 1200
Jonquière (Québec) G7X 7X2
Tél. : (418) 695-7700

Centre de réadaptation
La RessourSe
325, rue Laramée
Hull (Québec) J8Y 3A4
Tél. : (819) 777-8109

Institut Nazareth et Louis-Braille
1111, rue Saint-Charles Ouest
Longueuil (Québec) J4K 5G4
Tél. : (450) 463-1710
1 800 361-7063

Centre de réadaptation L'Interaction
(Hôpital de Mont-Joli)
800, chemin du Sanatorium
Mont-Joli (Québec) G5H 3L6
Tél. : (418) 775-7261

Association montréalaise pour les
aveugles
7000, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H4B 1R3
Tél. : (514) 489-8201

Institut de réadaptation en déficience
physique de Québec
(Centre Louis-Hébert)
525, boulevard Hamel Est, aile J
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél. : (418) 529-9141

Centre de réadaptation Le Bouclier
784, Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 1B6
Tél. : (450) 581-3113
1 888 880-8240

Centre de réadaptation La Maison
100, chemin Docteur-Lemay
C.P. 1055
Rouyn (Québec) J9X 5C8
Tél. : (819) 762-6592

Centre de réadaptation de la Gaspésie
230, route du Parc, C.P. 370
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G4V 2C4
Tél. : (418) 763-3325

Centre de réadaptation Estrie inc.
1930, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1J 2E2
Tél. : (819) 346-8411

Centre de réadaptation L'Interval
4100, rue Labadie, C.P. 1960
Trois-Rivières (Québec) G9A 5M6
Tél. : (819) 378-4083

COMMENT JOINDRE LA RÉGIE?

Par téléphone

La carte-soleil parlante permet d'obtenir des renseignements jour et nuit, tous les jours de la semaine.
Québec : (418) 646-4636
Montréal : (514) 864-3411
Ailleurs au Québec (sans frais) :
1 800 561-9749

En composant l'un des numéros indiqués ci-dessus, aux heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également parler à un préposé du Service des opérations et des renseignements aux personnes assurées.

En vous présentant aux bureaux

1125, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)

425, boul. De Maisonneuve Ouest,
3^e étage
Montréal (Québec)

Heures d'ouverture

de 8 h 30 à 16 h 30 les lundis,
mardis, jeudis et vendredis,
et de 10 h à 16 h 30, le mercredi.

Par ATS

(appareil de télécommunications pour personnes sourdes)

Québec : (418) 682-3939
Ailleurs au Québec (sans frais) :
1 800 361-3939

Par la poste

Régie de l'assurance maladie
du Québec
Service des opérations
et des renseignements
aux personnes assurées
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3

Par Internet

www.ramq.gouv.qc.ca

L'information contenue dans le présent document n'est pas exhaustive; elle ne s'applique pas à tous les cas particuliers et n'a pas force de loi.

English version available on request.

Direction des communications
Novembre 2002

